

– OBJECTIF 1 –

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

CONTEXTE

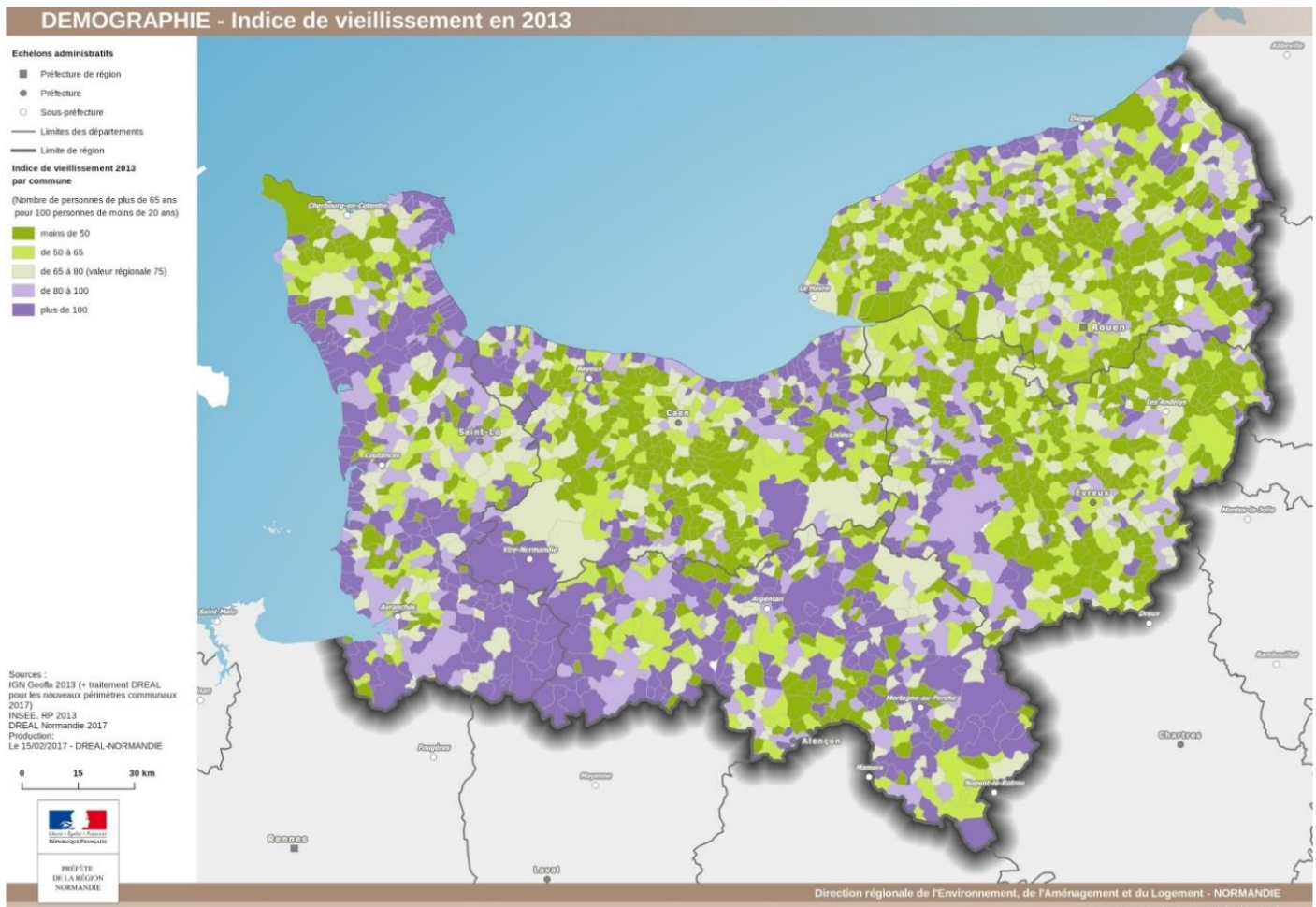
ANTICIPER LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le vieillissement de la population est une tendance démographique lourde à l'échelle nationale, accentuée en Normandie par un solde migratoire négatif et un solde naturel en diminution.

En Normandie, les personnes de plus de 65 ans représentent quasiment 20 % de la population en 2016, soit un point de plus qu'en France métropolitaine. Elle augmente régulièrement depuis 2000 du fait de l'avancée en âge des générations du baby-boom, de l'allongement de l'espérance de vie, et dans une moindre mesure d'un déficit migratoire des jeunes. Parmi les départements normands, c'est dans l'Orne (+ 5,1 points depuis 2000) et le Calvados (+ 4,6 points) que la progression a été la plus rapide.

L'adaptation au vieillissement de la population est donc un enjeu fort de la Normandie où les personnes âgées sont déjà plus nombreuses que les personnes de moins de 20 ans. À l'horizon 2050, selon les projections de tendances de l'INSEE, 35 % des Normands seront âgés de plus de 60 ans, et notamment 18 % de plus de 75 ans.

Si le vieillissement de la population induit des demandes spécifiques et parfois coûteuses (en matière d'hébergement et de santé), c'est également un levier de croissance et d'équilibre des territoires, du fait de la répartition des retraités sur l'ensemble de la Normandie et des revenus dont ils disposent.



– OBJECTIF 1 – ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

SOUS-OBJECTIFS

ANTICIPER LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Repenser l'aménagement de l'espace de manière à concilier un environnement dominé par l'étalement urbain et le nombre de croissant de personnes n'étant plus en mesure de conduire.

- Répondre aux évolutions induites par le fait qu'une part grandissante de la population agit plus lentement (ex : temps de traversée des chaussées, temps de réaction au volant...).
- Anticiper l'impact pour les plus âgés d'une société où les mutations s'accroissent.
- Adapter l'accès aux services et l'offre de mobilité.
- Faire évoluer l'offre de logement et d'hébergement dans une logique de parcours résidentiel spécifique à l'avancée en âge.

Une offre de logement alternative doit permettre de faciliter les transitions entre maintien à domicile et hébergement en EPHAD. En privilégiant le maintien à domicile (et dans le domicile où la personne a toujours vécu) le plus longtemps possible sans offrir de transition avant l'hébergement en EHPAD, on constate en effet que l'arrivée en EHPAD constitue souvent un choix traumatisant accélérant la fin de vie. Il faut donc :

- Adapter la conception des logements : logements accessibles, plus petits et/ou modulables, logements intégrant la domotique, logements permettant de réduire les dépenses énergétiques, habitats multi-générationnels, logements intégrés dans des bâtiments offrant des services...
- Redéfinir la localisation des logements : favoriser l'implantation de maisons de retraite à proximité des services, leur connexion avec une offre de mobilité. Le renforcement des centres villes et centres bourgs répondra en partie à cet objectif.
- Etablir des connexions entre EHPAD et lieux de services (intégrant l'offre de santé).

Il sera également nécessaire de continuer à penser et à répondre aux besoins des plus jeunes, même si la part des personnes âgées deviendra de plus en plus importante.



Figure 5 : Personnes sur un banc « Old but All with Color », @Wiki commons



– OBJECTIF 1 – ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

CONTEXTE

PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Outre le vieillissement de la population, d'autres tendances, moins visibles, doivent aussi être prises en compte :

- Les mutations de la structure familiale, avec l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, de familles monoparentales et de familles recomposées, ont un impact sur la demande et la typologie des logements
- L'éloignement croissant des différentes générations qui se traduit, par exemple, dans la demande de services de garde d'enfants et d'aide à domicile, d'hébergement en résidences ou en établissements pour les personnes âgées
- La généralisation du travail des femmes et l'élévation du niveau de formation accentuent l'effet de « métropolisation », puisque les étudiants et les couples salariés privilégient les zones offrant davantage d'opportunités en termes d'enseignement supérieur et d'emplois. A cet égard, certaines parties du territoire bénéficient de leur proximité avec deux à plusieurs zones d'emplois tout en contribuant à l'allongement tendanciel des distances domicile-travail
- La différenciation des revenus, en type de revenu, en volume et dans leurs évolutions : salaires, retraites, revenus de transfert (allocations...) ou autres

Ces évolutions, différenciées en fonction des territoires, se traduisent aussi par une différenciation des revenus des habitants et donc, potentiellement, par des risques, eux aussi distincts selon qu'ils relèvent de l'emploi salarié, de revenus de transfert...

Il faut rappeler aussi ce que Jean Viard a souligné fortement lors de son intervention, le 2 octobre 2017 au Zénith de Caen : le temps de travail ne représente que 10 % du temps d'une vie humaine. Il faut donc s'interroger sur ce que nos territoires proposent à leurs habitants pour les 90 % de temps restant (enfance, jeunesse, services, loisirs, retraite...).

INTEGRER LA NOTION DE « PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES » DANS LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Jeunes isolés, personnes âgées, mais aussi personnes handicapées, illettrés, personnes à faible revenus, demandeurs d'emplois, travailleurs précaires... Il s'agit d'autant de populations pour lesquelles des réponses spécifiques doivent être apportées.

L'évolution des temps et des rythmes de travail, les temps partiels, le télétravail, le covoiturage, la formation tout au long de la vie... Ces nouveaux rythmes imposent de nouvelles approches.

– OBJECTIF 1 –

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

SOUS-OBJECTIFS

PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES EVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Que ce soit en ville ou dans les espaces ruraux, les évolutions des profils socio-démographiques doivent être précisément connues et l'aménagement du territoire doit prendre en compte les conclusions qui en résultent.

- Améliorer la connaissance fine des territoires et accroître le dialogue entre les différents acteurs pour anticiper les évolutions et améliorer l'accompagnement des mutations sur tous ces sujets.
- Adapter les approches et les préconisations en fonction des caractéristiques des territoires et de leur population.
- Tenir compte du fait que le temps de travail ne représente que 10 % du temps d'une vie humaine et travailler sur les différents temps de vie (enfance, jeunesse, services, loisirs, retraite...).
- Adapter l'habitat et l'offre de services, notamment, en fonction des lieux de vie et des modes de vie, de travail, de mobilité et de loisirs.

INTEGRER LA NOTION DE « PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES » DANS LA DEFINITION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Mettre en œuvre des politiques de mobilités inclusives.
- Lutter contre la précarité énergétique liée au logement, au transport...
- Adapter l'offre de logements pour favoriser le parcours résidentiel en y intégrant l'accompagnement social.
- Travailler à l'accessibilité des lieux publics (en prenant en compte différents types de difficultés : handicap physique ou mental, illettrisme...).



Figure 6 : Mains, @PXHERE